

AFFAIRE N° 9 - Cession gratuite au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'une parcelle de terrain destinée à recevoir la construction d'un CREPS.

M. le Maire donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 27 Juillet dernier le Conseil Municipal avait déterminé les limites exactes ainsi que la superficie du terrain affecté à la future cité scolaire du Butor.

C'est ainsi qu'il avait été décidé de mettre une superficie minimale de 12ha. 44a. 05ca à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

La superficie constructible restante, soit 1ha 84a 50ca avait été réservée pour des installations sportives qui seraient de ce fait classées dans le domaine privé communal.

Entretemps, le Service de la Jeunesse et des Sports m'a fait savoir que le projet de construction d'un C.R.E.P.S à la Redoute à proximité du Stade municipal ne pouvait être réalisé par suite du refus opposé par la Gendarmerie et le Service de l'Aéronautique Civile, sous le prétexte qu'un établissement de ce genre ne pouvait, paraît-il, être construit à proximité d'une héliogare. Il est tout simplement regrettable qu'on ait attendu si longtemps pour nous faire connaître cette décision.

Bref, le Service de la Jeunesse et des Sports a été mis dans l'obligation de rechercher rapidement un autre terrain susceptible de recevoir la construction d'un C R E P S.

En définitive, le choix de ce Service s'est porté sur un terrain limitrophe de la future cité scolaire du Butor en raison surtout de la proximité des installations sportives qui doivent y être implantées (piscine, plateaux d'éducation physique gymnase, etc...).

La surface de terrain nécessaire pour cette construction est de 10.000 M2 elle serait à distraire des 13.450 M2 de terrain réservés pour l'ensemble sportif qui doit être installé à proximité de la future cité scolaire du Butor et qui sera financé par une subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis sur le projet de cession de 10.000 M2 de terrain nécessaires à la construction d'un C R E P S.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal
sur le rapport du Maire
après en avoir délibéré.

décide à l'unanimité de céder au Ministère de la Jeunesse et des Sports une superficie de 10.000 M2 à distraire du terrain de 1ha 84a 50ca réservé pour la construction d'un ensemble sportif à proximité de la future cité scolaire du butor, pour un prix symbolique de 100 Frs pour la totalité du terrain.

M. le Maire : le C R E P S devait être construit à la Redoute, mais la Gendarmerie refuse qu'il en soit ainsi, parce que cela tomberait dans la zone de l'hélicoptère. Je propose donc de céder gratuitement au Ministère de la Jeunesse et des Sports une parcelle du terrain VINSON à proximité de la future cité scolaire. C'est le seul terrain qui convient.

M. BEDIEN : Quelle est la superficie de ce terrain ?

M. le Maire : 10.600 M² environ

Adopté à l'unanimité

Approuvé,
Saint-Denis, le
19 Octobre 1965,
M. le Préfet, absent
en mission,
Secrétaire Général,

Signé: J. Duchard.